

/EF.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-525 du 18 Décembre 1985

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales de l'intérim du Camarade Didier  
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises Publi-  
ques et Semi-Publiques pour compter du  
16 Décembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL;

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Con-  
stitutionnelles qui l'ont modifiée;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 16 Décembre 1985, le Camarade Nathanaël  
MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales assure l'intérim du  
Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Décembre 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC PPC 2 CPC 6  
MTAS-MJIEPSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORBB 1.-